

Réf: Dossier 388274

Avis de constitution

SOCIETE « FOHONDY & FAMIEN » en abrégé « 2F »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE LES OSCARS, Lot  
662, Ilot 33

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/02/2025, et enregistrés au CEPICI le 19/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FOHONDY & FAMIEN » en abrégé

« 2F »

Objet : TRANSPORT, TRANSPORT DES BIENS ET DES PERSONNES, LOCATION, ACHATS ET VENTES DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DIVERSES

Et pour la réalisation de l'objet social :

-L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles;

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE LES OSCARS, Lot  
662, Ilot 33

Dirigeant(s) M KOUAME KOUASSI HYACINTHE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-01063 du 06/03/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14144/GTCA/RC/2025 du 06/03/2025

